

Ville de Saint Jean de la Ruelle

Le guide de vos démarches:

DOSSIER DE MARIAGE

Se présenter en mairie à l'accueil Etat-Civil

Pour toute information sur la constitution d'un dossier de mariage, il faut vous présenter en mairie pour retirer le dossier, APRES explications et précisions des documents à collecter

La présence des deux futurs époux est **OBLIGATOIRE** pour le dépôt du dossier complété

La date de la cérémonie est précisée dès que le dossier est complet et validé

Retrait du dossier en mairie.

Seuls les dossiers complets seront acceptés

Service Etat-Civil : 02.38.79.33.00 – etat.civil@ville-saintjeandelaruelle.fr